



La Feuille de Chêne



Après 22 ans de bons et loyaux services, Lucie DECAESTECKER qui partageait son temps de travail entre l'accueil des usagers à l'agence postale et la charge de la comptabilité à la mairie, fait valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} octobre 2017.

Tous les bouxiérois se joignent à l'équipe municipale pour lui dire MERCI ! et lui souhaiter une retraite douce et paisible.

Conseil municipal du 11 septembre 2017

- **Nomination d'un adjoint** : face à la charge de travail nécessitée par le suivi des dossiers à caractère social, les relations avec les associations (pour en assurer entre autres la logistique), la surveillance du bon entretien des locaux publics et de la répartition des achats de produits ad hoc, etc...Nicole HENNICK (qui assurait déjà la permanence sociale avec l'appui de Christiane BERTIN) a été proposée pour assurer le poste de 4^{ème} adjoint (resté vacant) chargée des affaires sociales et des relations avec les associations. Madame Nicole HENNICK a été élue à la majorité absolue (12 voix)

- **Ont été par ailleurs votés à l'unanimité** :

→ **La création d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet** : actuellement, un emploi aidé (plus de 55 ans) chargé des fonctions d'agent technique polyvalent, effectue, entre autres, le nettoyage quotidien des points d'apport volontaire, du cimetière, et distribue les documents émis par la commune et la communauté de communes.

Une demande de prolongation de ce contrat aidé a été déposée auprès des services compétents ; à ce jour aucune réponse n'y a été apportée.

En raison de l'augmentation des tâches au sein des services techniques (due entre autres à l'explosion des incivilités au niveau des points d'apport volontaire...) il convient de prévoir la création d'un emploi (relevant du droit privé et non d'un emploi d'agent territorial) sur 20h.

→ **Le changement du tarif cantine** : Suite au retour des rythmes scolaires sur 4 jours, la pause méridienne a été portée à 2 heures. Le tarif de la cantine est ainsi porté à 6,90 €. La dégressivité suivant le quotient familial s'établit à :

- QF < 750 : 6.20 €
- QF < 1200 : 6.60 €

→ **La signature de la convention d'adhésion au CNAS pour le personnel retraité** : le CNAS est le service social des salariés des collectivités territoriales ; cette adhésion permettra au personnel retraité de la commune de bénéficier des mêmes services ; coût par retraité 134,63 €/an.

→ **La validation de deux modifications statutaires de la communauté de communes** : extension de la réhabilitation de l'assainissement non collectif à l'ensemble du territoire communautaire d'une part et le nouveau nom (communauté de communes de Seille et Grand Couronné) d'autre part.

Ouverture de la mairie

Mardi et jeudi de 9h30 à 12h et de 14h à 16h30

Mercredi et vendredi de 9h30 à 12 h

Samedi de 9h30 à 11h30

Ouverture de la Poste

Lundi et vendredi de 10h à 12h et de 13h30 à 15h

Mardi, mercredi, jeudi et samedi de 10h à 12h

Ouverture de la bibliothèque

Mardi et vendredi de 15h45 à 18h



- **A été votée à l'unanimité moins une abstention :**

→ **La poursuite de l'étude du nouveau groupe scolaire** : le travail du programmiste arrive à un nouveau stade, il convient donc d'autoriser Madame le Maire à poursuivre le projet.

Nouveau groupe scolaire :

Coupons la tête à la rumeur.

Le projet de construction du groupe scolaire rue des églantiers suit son cours.

Une nouvelle phase va être abordée très prochainement avec le programmiste : préparation du lancement du concours d'architectes.

Coupes de bois

Bois de chauffage 2017/2018 au Grand Mont

- Les inscriptions pour le bois de chauffage de cette année auront lieu du **samedi 30 septembre au vendredi 13 octobre**.

- Exploitation des parcelles 1 à 4, têtes d'arbre, essentiellement du frêne.

- Compte tenu des difficultés à exploiter certaines parcelles (1 et 4 principalement), une visite (obligatoire) sera assurée par le garde ONF le **samedi 14 octobre à 9 heures**.

- Rendez-vous sur le terrain à l'entrée du bois parcelle 1. Cette visite ne s'adresse qu'aux intéressés.

- Vous aurez la possibilité de choisir votre volume de bois dans la limite de 20 stères au moment de l'inscription.

- La date du tirage des lots sera communiquée ultérieurement.

Enquête publique source de Moulins

Suite à la demande du président du syndicat intercommunal des eaux de Seille et Moselle, une enquête publique diligentée par la Préfecture en vue d'établir les périmètres de protection des sources de Moulins s'est déroulée du 17 mai au 7 juin 2017 inclus dans la commune.

Le rapport du commissaire enquêteur est tenu à la disposition du public en mairie de Bouxières-aux-Chênes pendant un an, c'est à dire jusqu'au 31 août 2018.

Il est par ailleurs téléchargeable sur le site internet de la préfecture de Meurthe et

Moselle : www.meurthe-et-moselle.gouv.fr - rubriques "politiques publiques" - "enquêtes et consultations publiques" - "enquêtes publiques" - "rapports et conclusions du commissaire enquêteur.

Quand un petit effort de chacun contribue au bien-être de tous

Circulation rue Pasteur

En bonne suite de la réunion publique d'échanges du 4 juillet avec les riverains (Cf. Feuille de Chêne N° 73) , deux panneaux de limitation de circulation ont été disposés à l'angle de la Place du Chêne (au bas de la rue Pasteur) et de la rue Patton.

La circulation est limitée aux riverains et au personnel scolaire de 8h à 9h, de 11h15 à 12h15, de 13h15 à 14h15, de 16h à 17h.

Circulation sur les chemins connexes

Depuis la réfection des chemins communaux, dans le cadre des travaux connexes suite à remembrement, nous constatons que certains chauffeurs indéclicats considèrent ces chemins comme des « autoroutes ».

Ceci est regrettable pour deux raisons principales :

- déstructuration des chemins qui entrainera à terme une remise en état onéreuse,
- une vitesse excessive qui provoque une insécurité permanente.



Une commune zéro phyto

Dès 2015, notre commune a engagé une démarche « ZERO PHYTO ».

Que signifie « zéro phyto » ?

La loi sur la transition énergétique adoptée en juillet 2015, stipule qu'à compter du 1^{er} janvier 2017, les collectivités ont interdiction de pulvériser des produits chimiques, pesticides, fongicides et herbicides, dans l'espace public.

Le texte prévoit aussi que la plupart des produits phytosanitaires ne pourront plus être distribués en libre-service dans les jardinerie dès 2017.

Pour atteindre cet objectif, les employés municipaux ont suivi des formations appropriées.

Depuis le début de cette année, plus aucun produit « phyto » n'est utilisé sur les espaces publics de la commune.

De ce fait, des herbes folles poussent ici et là, et, notamment dans les cimetières, ce qui ne manque pas d'irriter certains de nos habitants, ce que nous comprenons.

Cela étant, il faut s'adapter aux nouvelles pratiques et accepter que la protection de l'environnement soit une priorité pour notre futur.

Nos employés municipaux ne peuvent à eux seuls assurer un désherbage permanent de tous les espaces publics de la commune.

Nous devons nous habituer à vivre avec des espaces où poussent quelques herbes folles, et ne plus voir ces dernières littéralement grillées par l'emploi de pesticides.

Par ailleurs, une « gestion différenciée » de nos cimetières (répartition différente des espaces naturels et minéraux par exemple) nécessite une réflexion approfondie qui n'est pas finalisée.

Des bouxiérois, sensibles à l'avenir de notre planète et à une bonne image de notre village, n'hésitent pas à désherber manuellement devant leur propriété et/ou autour des tombes. Si cette démarche éco-citoyenne faisait des émules, (y compris en aidant un ou une voisine qui ne peut le faire en raison de problèmes de santé), tout le monde y trouverait satisfaction.

Histoires de poubelles

Au fil du temps, on constate que les bacs à ordures demeurent trop souvent sur la voie publique ; certes on peut considérer que leur couvercle rouge donnent une note de couleur au village, ce n'est toutefois pas leur vocation première !

Par ailleurs, il nous a été rapporté que certains usagers déposaient leurs déchets ménagers directement dans les bacs sans prendre la précaution de les disposer au préalable dans des sacs ; de grâce, ayez pitié des éboueurs !

Ces constatations nous amènent à rappeler quelques règles.

Extraits du règlement du 19 décembre 2012, « collecte déchets ménagers et assimilés » de la communauté de communes secteur Grand Couronné :

ARTICLE 10.2. Modalités de stockage

En dehors du temps de collecte, les bacs roulants doivent être obligatoirement déposés dans les locaux techniques des immeubles ou les espaces aménagés dédiés à ces bacs, rangés dans une arrière cour, un couloir, de préférence à l'abri des regards notamment pour ceux restant en permanence en extérieur en bordure de route.

ARTICLE 10.3. Emploi des bacs roulants

Il est interdit d'y verser des cendres chaudes ou des objets pouvant poser problèmes lors du traitement : matériaux de démolition, encombrants, bonbonnes de gaz, déchets dangereux,...

Le couvercle des récipients devra être obligatoirement fermé en dehors des opérations de remplissage. Il est interdit de faire déborder les déchets au-dessus du niveau supérieur du bac, le couvercle devant pouvoir fermer sans effort. Il est interdit de tasser le contenu des bacs.

En cas de débordement du bac (couvercle non fermé) ou de sacs déposés à côté des bacs, les déchets ne seront pas collectés.

Il est recommandé d'utiliser des sacs à l'intérieur des bacs roulants pour la collecte des ordures ménagères résiduelles afin de ne pas souiller les bacs. L'achat des sacs est à la charge des usagers.



Notre correspondant auprès de l'Est Républicain

Michel Maire 06 81 14 77 60

michelmaire@orange.fr

A vos agendas

Exposition Flickinger (voir-ci-après)

Du 9 au 24 septembre 2017, tous les jours, de 10h à 18h, chapelle de Blanzey

Clôture de cette exposition avec le tirage au sort de l'œuvre offerte par Monsieur Paul FLICKINGER,

Dimanche 24 septembre 2017 à 18h

Bibliothèque, nouveaux horaires

Afin d'harmoniser les horaires avec ceux de sortie d'école, la bibliothèque sera ouverte le

Mardi et vendredi de 16h30 à 18h30 à compter du 1^{er} octobre 2017

Ramassage des encombrants

Mardi 3 octobre 2017

Liste des produits admis (ou non admis) sur le site internet de la commune, menu « accueil ».

Bourse aux vêtements « adulte »

Organisée par les P'tits du Chêne

Samedi 7 octobre 2017 de 14h à 17h30, salle du Père Gérard

Détails sur le site internet de la commune, menu « agenda ».

Sinon renseignements auprès de Delphine PICAUT 06 80 25 09 55 ou Martine BOUR 06 83 73 59 56.

Soirée disco (restauration sur réservation)

Organisée par le comité des fêtes

Samedi 14 Octobre 2017, à partir de 20h30, salle du Père Gérard

Détails et bulletin de réservation sur le site internet de la commune, menu « agenda ».

Sinon, renseignements 06 08 60 42 15.

Chantier jeunes

Chantier destiné à la rénovation des abribus de Moulins et Ecuelle

Du 23 au 27 octobre 2017

Les jeunes sont invités à s'inscrire auprès de Pierre DECAESTECKER 06 08 60 42 15.

Exposition Flickinger, chapelle de Blanzey

EXPOSITION du 9 au 24 septembre 2017 – de 10h00 à 18h00 – Chapelle de BLANZEY.

Le 9 septembre, lors de l'inauguration de cette exposition, Monsieur Paul FLICKINGER a fait cadeau à la commune d'une superbe Marianne que vous pouvez admirer jusqu'au 24 septembre dans la chapelle.

Natif de Colmar, Monsieur Paul FLICKINGER, artiste peintre et sculpteur, vit et travaille en Moselle.

En 1974, avec douze peintres et sculpteurs, il fonde le groupe Art-Recherche. A partir de cette date, il expose à la Galerie Corbin de Nancy, au Musée d'Art Moderne de Strasbourg, au Salon des Artistes Français de Paris où il reçoit une médaille d'argent en 1981, puis dans de très nombreuses villes d'Europe et du monde.

Il exprime son art sur de nombreux supports (il peint notamment sur de l'altuglas). La liste de ses œuvres serait trop longue à décrire ici, citons toutefois une pièce monumentale de 5,10 m, sur l'aire d'autoroute Verdun Saint-Nicolas, en marbre reconstitué sur une structure en acier inoxydable, scellant la réconciliation entre la France et l'Allemagne. Il est aussi l'auteur de nombreux totems très colorés.

De l'Orient à l'Occident, il est reçu par tous les plus grands chefs d'État.

De Moscou, où il a réalisé une sculpture monumentale, aux Etats-Unis, où il expose régulièrement, en passant par la Lorraine et Paris, il jette un regard incisif sur l'humanité.

Les œuvres exposées à la Chapelle de Blanzey sont en résonance avec « Le Retable d'Issenheim », pièce maîtresse du musée Unterlinden de Colmar, qui a inspiré fortement Monsieur FLICKINGER.

Diverses animations ont rythmé cette exposition (concerts, visites privées, ateliers pour les enfants etc...).

Des billets de tombola sont en vente chaque jour de 10h à 18h à la Chapelle de BLANZEY dont la recette servira à la réalisation de certains travaux sur le patrimoine culturel. Le tirage au sort aura lieu le **24 septembre à 18h00**, à l'issue du concert LIVE ACCOUSTIQUE ; l'heureux gagnant se verra remettre une œuvre (120 x 80 cm), exposée à la Chapelle de Blanzey, offerte par Monsieur FLICKINGER.

A noter que pour restaurer les peintures commémoratives de la guerre 14-18 de l'église Sainte Madeleine, l'association Patrimoine 1905, fait appel aux dons, en complément des recettes issues de la tombola ; ces dons peuvent prendre la forme d'un versement à la Fondation du patrimoine et bénéficier de ce fait de réductions d'impôts, mais aussi d'un don ou d'une adhésion à l'association (5 €), et/ou d'achats de cartes postales représentant des éléments de l'église de Bouxières (3 €).